FES

e.

ques jours.

Mises libres.

di, 11 Juin courant, dès les 2
e l'après-midi, à l'auberge de
Charmey, François Remy, ffeu
osera en vente en mises pu-
les immeubles qu'il possède
rmey et désignés sous les art.
91, 69, 70 et 71 du cadastre
ommune et appelés *Nût au*
s *Esserts*.
niers comprennent une habi-
c grange et écurie et environ
en pré et bois.
ditions auxquelles ces immeu-
exposés en vente, seront lues
mises.
oir les immeubles, s'adresser
taire. [387

NE PREUVE

peut obtenir du linge bien
t d'un beau brillant est la
ation toujours croissante de
brillant de **Fritz Schulz**
ipzig. L'emploi en est fa-
réussite sûre, même pour
peu ou pas du tout exercée.

nt Amidon américain

O cent. le paquet.

e prévenir toute mystifica-
que paquet porte le nom de
z Schulz Jun., Leipzig.
te dans la plupart des prin-
aisons de denrées coloniales,
eries et les marchands de
Bulle, chez **M. Louis**
les. 392]—(H 3085 X)

FONCIÈRE

Compagnie française

RANCE SUR LA VIE

par décret du gouvernement

ial: Quarante millions

ances au décès, mixtes,
entes viagères, etc.
annuelle 80 % dans les bénéfices.
ent général à Bulle: (O 2075 F(
P. Favre, notaire.

n demande

fé-Brasserie à Fribourg,
ière d'un extérieur agréable,
possible, les deux langues et
bien son service. Inutile de
sans de bons certificats.
r au bureau du journal qui
[373

nes à coudre.

oix des meilleurs systèmes
plus avantageux.
à **P. Brunisholz**,
Commerce, à Bulle.

D, photographe à Bulle,

tanée.

LACES.

d'hui, en cas de beau temps,
tous les Dimanches des
à la Boulangerie **Glasson**.

nprimerie Philippe Hæsler.

Deuxième Année. **N° 24.** En avant la Grue! Samedi, 16 Juin 1883.

LA GRUYÈRE

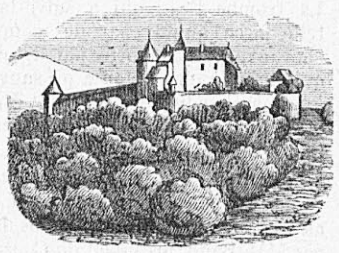

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL **Grand'Rue N° 295, BULLE.**

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.—
Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts., la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.
S'adresser à M. **Brunisholz**, Grand'Rue N° 164.

Lettres et argents franco.

Les **Annonces** *de provenance étrangère au Canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de publicité* **Haasenstein & Vogler.**

Bulle, le 15 Juin 1883.

La Solidarité.

Nous entendons fort souvent, et depuis ces années de crise surtout, notre commerce, notre petite industrie se plaindre des difficultés des affaires, du poids des impôts et en général des obstacles toujours plus grands que rencontre la lutte pour l'existence. Nous devons reconnaître que ces plaintes ne sont pas sans fondement et que, si cet état de choses pénible dépend d'une foule de circonstances indépendantes de notre volonté, il ne dépendrait aussi que de nous, si nous voulions nous inspirer du principe de la solidarité qui doit animer les habitants d'une même localité, d'amoindrir et d'atténuer les effets de ce malaise économique, en supprimant les causes qui le provoquent.

La population bulloise a donné dans bien des circonstances des preuves signalées de son esprit public et de son dévouement pour ses concitoyens dans les jours de calamité; mais sommes-nous toujours bien convaincus que ce n'est que par la *solidarité* que l'on peut travailler utilement à la prospérité commune: il est permis d'en douter!

Par la solidarité nous entendons cet esprit qui doit nous pousser tous, ouvriers, artisans, négociants, à nous aider mutuellement, à nous appuyer les uns les autres, en renonçant à faire au dehors les achats et les commandes de marchandises que nous trouvons chez nous. On se laisse leurrer par l'appât des réclames, on s'imagine trop souvent que ce qui vient du dehors est meilleur et à meilleur marché. Un charlatan quelconque vient-il, sous le couvert de nos lois fribourgeoises ruineuses pour notre commerce, étaler sa marchandise, ouvrir un déballage quelconque, vite nous accourons lui apporter notre argent et la plupart du temps nous payons bien cher une marchandise inférieure en qualité et que notre commerce local, toujours plus consciencieux, nous eût livrée à meilleur compte.

Nous pouvons trouver sur place tous les articles nécessaires à la vie; nos magasins sont bien assortis, notre commerce grâce à ses relations avec l'extérieur, peut rivaliser avec la concurrence pour la modicité des prix, efforçons-nous donc d'appuyer, de soutenir l'industrie locale et nous contribuerons ainsi à la prospérité publique, tout en nous rendant réciproquement utiles les uns aux autres. Le développement de l'esprit de solidarité dans le sens de l'esprit le plus large est la première condition de la prospérité publique générale et nous ne saurions trop insister sur la nécessité où nous nous trouvons de nous appuyer mutuellement et de renoncer dans la mesure du possible, d'acheter au dehors ce que nous pouvons trouver chez nous.

L'économie politique se résume dans un seul principe, celui de l'augmentation des biens; exporter beaucoup et importer peu, vivre de ses produits et conserver son argent; or ce principe, vrai pour les grands Etats, est aussi vrai pour les villes et, de son application, dépendront notre avenir et notre bien-être.

Nous terminerons en citant un poète français, qui a très bien exprimé cette grande idée de solidarité:

Nous ne recevons l'existence
Qu'afin de travailler pour nous ou pour autrui.
De ce devoir sacré, quiconque se dispense,
Est puni de la Providence,
Par le besoin ou par l'ennui.

CONFÉDÉRATION

Exposition nationale. — Le mobilier de salle à manger exposé à Zurich par M. Heer-Cramer, de Lausanne, a été choisi comme premier lot pour la loterie de l'exposition. Toutes les personnes qui ont visité l'exposition de Zurich approuvent cette décision du jury.

— Le comité central de l'exposition de Zurich a invité à visiter l'exposition les 20 et 21 juin, les membres de l'Assemblée fédérale, du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral.

Tir fédéral. — La bannière fédérale quittera Fribourg, le 6 juillet, à midi. Le soir aura lieu à Lucerne un concert, donné par la musique de Landwehr de Fribourg, et auquel assistera le comité sortant de charge à la tête duquel se trouve M. Bielmann, avocat.

Samedi matin, la délégation passera le tunnel et fera à Airolo la première halte sur la terre tessinoise. Le comité d'organisation de Lugano y enverra une députation; puis départ par train spécial et visite de tout le canton, avec nombreuses réceptions en route et arrivée à Lugano le soir.

Emigration. — En 1882, 11,962 personnes ont quitté la Suisse. En 1881, le nombre des émigrants avait été de 10,935.

Berne. — On a retiré dans le fossé du Flühgraben, commune de Mühleberg (Berne), le corps de l'ex-receveur Mellet, d'Oron. Le linge était marqué aux initiales F. M. (Fritz Mellet), et l'on sait, par le témoignage d'une femme à laquelle il a parlé que M. a été vu à Berne, près d'un endroit profond de l'Aar, le jour de sa fuite.

L'identité du cadavre trouvé dans l'Aar près de Mühleberg a pu être établie d'une manière certaine au moyen du calepin trouvé dans les vêtements. L'écriture de Mellet a été reconnue.

— Le colonel Schmid, instructeur en chef de la cavalerie, est si malheureusement tombé de cheval mardi dernier, qu'il est mort dans la journée.

— Voici un fait à sensation. Le président de la Confédération, M. Ruchonnet a reçu la visite de M. de Niethammer, ministre de Bavière, qui l'a nanti d'une réclamation contre un fait inouï qui vient de se passer dans le canton de St-Gall. Une troupe d'artistes bavarois séjournait depuis quelques jours dans la petite ville de Lichtenstein. Le jeune premier réussit à gagner le cœur d'une jolie fille appartenant aux familles notables de l'endroit. Les choses étaient en train d'aller fort loin, lorsque le maire, prévenu de ce qui se passait, fit administrer à l'amoureux, par le garde-police vingt-cinq coups de bâton. Jugeant sans doute que la mesure était insuffisante pour le guérir de son entreprise, le maire l'a envoyé au préfet et celui-ci l'a fait reconduire à la frontière. Le chef de la troupe s'est adressé à son ministre et nous voilà avec une vilaine histoire sur les bras. On croit rêver en voyant comment la Constitution fédérale est appliquée et respectée dans certains cantons.

Bâle. — M. Frey, ministre suisse à Washington, vient d'arriver à Arlesheim avec sa famille.

Schaffhouse. — Le vignoble de Unter-Hallau a été frappé, le 8 courant, par un orage de grêle d'une violence extraordinaire. En quelques minutes les bril-

---

FEUILLETON DE LA *GRUYÈRE*

LOUISE DE RICH. 4

II.

(Suite.)

Falconet qui se précipite aux genoux d'Isaline, cherche vainement des mots pour exprimer ce qu'il sent: tandis que la comtesse l'embrasse avec la joie et l'orgueil d'une tendre mère qui s'est vue réduite un instant à douter. Le comte jure Dieu qu'il n'a jamais flétri l'innocence par un soupçon. Messire Pierre colle ses lèvres sur la main de sa sœur adoptive et Claire en voyant triompher son amie ne peut réprimer ses transports.

— Etrange et noble créature, s'écrie-t-elle, ainsi l'astre pur et brillant du jour dissipe les nuages qui l'environnent et se montre plus radieux après les avoir anéantis.

Mœrsperg atterré est à peine aperçu au milieu de l'ivresse générale, pour quand à moi, j'ai peine à me croire malheureux, lorsque Isaline triomphe de la calomnie. Falconet, écrasé par le poids de cette félicité imprévue, se sent presque succomber à l'excès de son bonheur, quand un torrent de larmes soulage un cœur oppressé.

— O mon Dieu! s'écrie-t-il alors, avec l'accent de la passion, si j'ai bien entendu, si ce n'est point un rêve qui m'abuse la noble fille de Messire Jean m'élève donc jusqu'à elle! Falconet désormais n'existera que pour justifier un sentiment qu'il eut cru faire un crime de soupçonner jusqu'à ce jour. Ah! si pour adorer avant cet instant l'illustre orpheline que vous avez élevée Falconet n'eut besoin ni d'audace, ni d'espoir jugez Monseigneur, s'il est sincère en jurant ici de vivre et de mourir pour elle.

— Je reçois ce serment, dit Isaline et puissai-je voir un jour l'anneau de mon père entre vos mains! Mais ce n'est que l'héroïsme de la vertu joint à une vie sans taches qui peuvent autoriser Monseigneur à donner en vous un fils au dernier des sires de Palésieux. Si vous obtenez jamais ma main et leurs noms, ce ne sera qu'après avoir prouvé que vous étiez digne de l'un et de l'autre. Malheur à celle qui oserait former une union inégale, sans avoir l'excuse que j'attends de vous! Adieu, Falconet, qu'Isaline soit toujours présente à votre pensée. Mais jusqu'au jour où il lui sera permis de vous suivre à l'autel, elle ne doit plus vous revoir.

En achevant ces mots, la fille du sire de Palésieux disparaît, la comtesse la suit, ainsi que ma sœur. Le comte s'adresse à l'Autrichien avec un air de sévérité qu'on ne lui connaissait point encore.

— Parmi nous, Mœrsperg, un chevalier fait punir l'audace ou le bonheur d'un rival obscur sans outrager la beauté; mais surtout il sait respecter l'infortune. Pour vous qui l'avez outragée, ne vous étonnez pas si désormais l'accès de ma demeure vous est interdit; nous avons des notions trop différentes sur l'honneur.

— Comte de Gruyère, répliqua Mœrsperg, j'ai eu des torts avec vous, j'en conviens, et j'avoue que le pont-levis de ce château ne doit plus s'abaisser pour moi.

Après cette espèce d'excuse l'Autrichien sortit et reprit en diligence la route de Fribourg. Pendant qu'il la suit, la comtesse avec sa fille adoptive est sur celle de Romont; c'est là qu'Isaline va se renfermer dans les murs d'un cloître.

Dès ce moment elle fut perdue pour moi, mais je continuai à l'aimer, et le croiras-tu, cher Felga, Falconet cessa de m'être odieux, il devint même par la suite le plus cher de mes amis. Je me rappelai l'instant où pénétrant au milieu des flammes, il avait sauvé Isaline d'une mort affreuse et certaine lors de l'incendie du château d'Oron. Si la reconnaissance d'un tel service fut auprès d'elle son premier titre, je m'avouai que ses talents, ses vertus, l'ascendant d'un esprit aussi cultivé que brillant, le charme de son caractère, les grâces d'une figure toute aimable enfin l'estime dont l'honoraient le comte et sa vertueuse épouse avaient du subjuguer l'âme hautaine mais sensible de cette fille charmante. Que dis-je? Je sentis qu'il m'avait subjugué moi-même, je me rapprochai d'un rival que j'étais forcé d'admirer.

Falconet quitta bientôt le château de Gruyère pour chercher la gloire sur les traces du comte Pierre qui partait pour aller faire ses premières armes sous les drapeaux de l'Empire: guerrier, médecin et poète il saisit sous toutes ses formes cette gloire qu'il devait acquérir à tout prix, pendant que la fille de Messire Jean, du fond de son cloître, implorait sur lui les faveurs du ciel.

Mais revenons aux deux amis de la Tour-de-Trême.

lantes espérances des vignerons ont été détruites. La trombe d'eau qui a suivi la grêle était d'une telle force qu'un char de meunier, attelé de trois chevaux, a été emporté par les eaux et que ce n'est qu'à grand'peine qu'on a pu sauver l'attelage. Quant à la marchandise, les sacs ont été dispersés à droite et à gauche à la merci du torrent qui s'était formé sur la route.

Vaud. — On lit dans la *Revue :*

Mgr l'évêque Mermillod a été reçu mardi dernier au Château de Lausanne, dans la salle de l'Evêque, par MM. Baud, président du Conseil d'Etat, Estoppey, vice-président, et Berney, chef du département des cultes. L'entrevue a été des plus courtoises; la conversation n'est pas sortie du cercle des généralités.

La chambre dite de l'évêque, qui sert de salle de réception au Conseil d'Etat, est de tout le château, ancienne demeure des princes-évêques de Lausanne, la seule qui ait conservé son caractère primitif. C'est une salle carrée dont le plafond divisé en caissons, porte encore le monogramme et les armes de l'évêque Aymon de Montfaucon. Dans cette chambre, il y avait autrefois une chaire mobile masquant la porte d'un souterrain aboutissant au Chemin-Neuf en dedes portes de la ville. C'est par cette porte, selon la selon la tradition, que s'échappa le dernier prince-évêque de Lausanne, au moment de la prise de notre ville par les Bernois.

Un dîner a été offert par le Conseil d'Etat à Mgr Mermillod et aux trois prêtres qui l'accompagnaient : son grand vicaire, M. Pellerin, originaire, nous dit-on, du district d'Echallens; M. le doyen Longchamp et M. Deruaz, curé de Lausanne.

Mgr Mermillod a prêché mardi soir à la chapelle catholique devant de nombreux auditeurs, parmi lesquels beaucoup de curieux protestants.

M. le curé Deruaz lui a adressé les souhaits de bienvenue au nom de ses paroissiens. Mgr Mermillod a continué à appuyer sur la note conciliatrice et a commenté la devise vaudoise : Liberté, Patrie. Le lendemain matin, il y a eu à 8 h. un grand office suivi de la réception de tous les curés romains du canton au nombre de douze. L'évêque Mermillod est reparti directement pour Fribourg.

— Un accident arrivé à Pully près Lausanne, a mis en grand émoi dimanche soir les promeneurs. Le conducteur de la poste Lausanne-Pully était pris de vin; il a lancé son cheval par un chemin de traverse trop rapide; le cheval s'est emporté, a brisé la voiture et est allé s'abattre contre un mur en crevant un œil au postillon d'un coup de sabot.

M. B., qui était dans la voiture, s'en tire avec deux côtes cassées; quant au conducteur, un Savoyard, il s'est empressé de se débarrasser de ses vêtements d'employé des postes fédérales et a passé le lac sans encombre.

Valais. — Un triste accident est survenu à la Maienvand. Trois jeunes ouvriers allemands avaient quitté Meiringen pour se rendre par le Grimsel et le glacier du Rhône en Valais. Vendredi dernier on apprenait à Meiringen qu'un de ces trois jeunes gens avait été trouvé mort au pied de la Maienvand. Une enquête a écarté tout soupçon de crime, les trois jeunes hommes étant liés d'amitié. Tel est le récit de l'*Oberhasler*.

CANTON DE FRIBOURG

Le *Club alpin suisse* nous prie de reproduire la circulaire suivante adressée aux touristes de la montagne :

« Autrefois on avait peur de la montagne, aujourd'hui l'on joue avec elle.

L'un de ces excès n'est pas plus raisonnable que l'autre; mais le premier était innocent, le second fait des victimes.

Certains accidents ne peuvent être ni prévus ni conjurés. Ils sont heureusement en très petit nombre.

D'autres accidents, également peu nombreux, sont moins le fait de l'imprudence que d'une témérité calculée. On affronte de propos délibéré, des périls dont on a mesuré l'étendue.

Quelques personnes se figurent que les clubs alpins encouragent ces audaces, et il se peut que, sans le vouloir, par le seul fait de leur existence, ils aient fait naître parmi leurs membres une émulation dangereuse. Le Club alpin suisse tient à réagir contre cette influence et à mettre sa responsabilité à couvert. Il n'a pas les moyens de modérer une ardeur insensée; mais il rappelle aux clubistes à qui il plaît de jouer leur vie, qu'ils n'ont pas le droit de jouer celle d'autrui. Celui qui exige trop de ses guides se rend coupable d'une action criminelle.

Mais la plupart des accidents n'ont d'autre cause que l'imprévoyance. Souvent des touristes ardents entraînent dans une course trop difficile des camarades trop faibles. Plus souvent encore, des jeunes gens qui croient que la force tient lieu d'expérience, se jettent d'eux-mêmes dans des aventures dont la fin peut être tragique. Il n'est besoin pour cela ni de crevasses, ni d'avalanches. D'humbles montagnes, la Dent de Jaman, le Stockhorn, font autant de victimes que les plus fiers sommets. L'étourderie crée le danger là où il n'existe pas.

Il importe de toujours tenir compte des chances du temps. Toute excursion de quelques heures au-dessus de la région habitée des Alpes peut devenir dangereuse par le brouillard.

Sur un glacier qu'on ne connaît pas, une simple promenade est dangereuse.

Celui qui est atteint d'une infirmité, telle que myopie, surdité, etc., ne doit jamais s'aventurer seul à la montagne.

Le grand nombre des participants augmente le danger, plutôt qu'il ne le diminue. Les courses d'écoles ou par caravanes exigent une discipline exacte et une rigoureuse surveillance.

La meilleure des garanties est toujours d'être suffisamment accompagné par des guides de confiance, et de leur obéir.

Puissent ces simples conseils, dictés par l'expérience, être plus généralement suivis. »

Au nom du Club alpin suisse :

Le Secrétaire, W. Cart. — *Le Président central,* Eug. RAMBERT.

M. le député Hug déclare dans le *Murtenbieter*, qu'il retire sa démission. Nous félicitons ce vaillant député de cette décision.

Le Conseil d'Etat a accordé un subside de 300 fr. en faveur de la fête cantonale de gymnastique qui aura lieu à Fribourg les 18 et 19 août prochain.

Circulaire du Département militaire fédéral

aux Autorités militaires cantonales.

(Suite et fin.)

C'est à l'occasion de la formation de nouvelles sociétés de tir que les officiers et les sous-officiers de l'infanterie ont un beau champ d'activité devant eux. Les statuts de ces sociétés peuvent être très simples. L'important, c'est que les attributions de chaque membre soient exactement définies que chaque société nomme un comité qui soit responsable, envers l'autorité, de la bonne tenue des livres de tir et des rapports à lui envoyer.

L'ordonnance prévoit deux sortes de subsides, l'un de fr. 1»80, l'autre de fr. 3. — Le premier ne peut être alloué qu'aux militaires astreints aux exercices de tir qui ont tiré leurs 30 cartouches et rempli les autres conditions réglementaires. Si un militaire astreint aux exercices de tir, tire 50 cartouches et plus qu'il ait rempli les conditions exigées, il a droit au subside de fr. 3.

Les conditions de précision réclamées doivent être remplies dans 2 séries successives de 5 coups chacune Il n'est pas nécessaire de tirer ces 2 séries en un **seul et même jour**, mais la dernière série d'un jour de tir précédent, peut être comptée avec la première série d'un jour de tir suivant.

Le nombre des séries est illimité pour un tireur, mais ce serait gaspiller la munition que de continuer de tirer par un temps tout à fait mauvais, et lorsqu'un tireur ne parvient pas à remplir les conditions si minimes qui sont réclamées. Les tireurs qui ne sont du tout exercés, doivent être invités, avant de continuer le tir, à faire de la gymnastique d'arme (exercice pour mettre en joue et pour viser), à tirer des cartouches d'exercice pour s'habituer au feu, puis à tirer tout d'abord a la plus courte distance (environ 150m) en appuyant l'arme pour commencer, et en continuant ensuite à bras franc. Toutes les séries perdues comptent néanmoins dans les 50 coups qu'il est nécessaire de tirer pour avoir droit au subside fédéral de fr. 3, mais il faut pour cela que pendant la continuation du tir on ait obtenu les conditions de précision réclamées. Les conditions de précision réduites au 50 %, ou, en d'autres termes, à 6 points, en deux séries successives de 5 coups chacune, à chacune des trois distances et contre les cibles prescrites suffisent pour ne pas être astreint aux exercices de tir obligatoires, mais non pour obtenir le subside fédéral, puisqu'il faut 10 points pour cela. Si un tireur obtient la précision réclamée, dans une série de cinq coups, ce qui est naturellement possible, cela ne suffit cependant pas, car l'ordonnance prescrit absolument 10 coups pour chacun des trois exercices obligatoires

à 300 m, cible I,
à 400 m, » II,
à 225 m, » III,

Si l'art. 3 de l'ordonnance prescrit des cibles quelconque, on entend par là des cibles d'ordonnance. Pour les exercices volontaires, il est cependant permis de fixer au tireur un but visible, au gré des sociétés de tir, soit donc aussi un cercle noir, par exemple; toutefois les cibles mêmes doivent contenir les contours des figures des cibles d'ordonnance (mannequin, cercle), afin que le cibare puisse montrer les coups et que les résultats de tir puissent être inscrits en conséquence.

Enfin, nous devons encore vous signaler une faute d'impression qui s'est glissée, aussi bien dans l'annexe III des prescriptions pour l'inscription des résultats de tir, que dans les formulaires mêmes de tabelles de tir. Le titre de la première colonne des **deux rubriques « Distance 400 m. Distance 225 m., exercices obligatoires**, de l'annexe III des prescriptions susmentionnées, est indiqué par les mots **Séries à 5 coups** se retrouve dans la première colonne des **trois rubriques. Distance 300, 400 et 225 m, exercices obligatoires.** Ce titre doit être changé **partout** par celui de **Coups tirés**, c'est-à-dire que l'on doit inscrire dans ces colonnes le nombre des coups tirés, ainsi que l'exemple en est, du reste, donné exactement dans l'annexe III elle-même. »

Département militaire suisse,
HERTENSTEIN.

III.

Egalement épris de ma jeune sœur Claire, Oswald de Rich et Rodolphe de Ringoldingen suivent ses pas en tous lieux, mais Rodolphe seul a su la toucher; cependant Oswald offre à ses charmes un homme plus déclaré. Mais lorsque Rodolphe parle, c'est lui seul qu'elle entend, ses yeux le cherchent ou l'évitent sans cesse, sa voix se perd lorsqu'elle lui adresse la parole; la moindre distraction de sa part la blesse et la touche; elle a souvent avec lui des caprices, de l'humeur même. Oswald la trouve plus égale, plus libre, plus enjouée; la sérénité de son âme ne se dément jamais avec lui; c'est du même œil que Claire le voit arriver et partir.

Le jeune Baron de Rich qui n'a jamais eu de secret pour son ami l'entretient sans cesse de la première passion qu'il ressent; cependant un instinct particulier avertit Rodolphe de la secrète préférence dont il est l'objet. Quelle épreuve pour l'amitié! Mais l'âme de Ringoldingen en est digne et ses devoirs sacrés seront remplis. Rodolphe ne sera jamais le rival de son ami; il s'impose le plus cruel des sacrifices, celui d'une passion réciproque. Je le vois arriver seul un jour; il avait devancé Oswald pour m'entretenir en liberté.

— Ecoutez-moi, cher Vuippens, me dit-il, avec émotion, Oswald aime votre charmante sœur; vous savez s'il mérite de lui plaire : vertus, naissance, fortune, tout semble d'accord pour le rendre digne d'elle. Disposez cette sœur chérie à recevoir ses soins avec bonté.

Claire parut en cet instant, je lui fis part du sujet de notre entretien. Jamais le dépit d'une belle ne s'exprima plus énergiquement, je n'eus pas de peine à la deviner lorsqu'elle dit à Rodolphe d'un air fier.

— Il ne fallait pas moins que les instances de Rodolphe pour m'obliger à recevoir les soins d'Oswald et si jamais votre ami obtient ma main c'est à vous seul qu'il la devra.

— Heureux, reprit Rodolphe en soupirant, heureux celui qui peut assurer le bonheur de son ami ... dut-il en mourir de ce succès.

— Mais pourquoi, s'écria Claire, en versant quelques larmes de dépit, pourquoi faut-il que je sois la victime de votre amitié? Je puis en convenir devant mon frère, je ne suis point prévenue en faveur de votre ami; mais je m'assurerai s'il est aussi généreux qu'il doit l'être, et je lui destine une épreuve ...

— Au nom du Ciel, n'achevez pas! Faites le bonheur d'Oswald et laissez à Rodolphe le soin de sa destinée. Je crois qu'il est inutile de dissimuler et vous avez lu dans mon cœur : je vous adore! Oui, Claire, je vous adore. Mais avant de vous connaitre j'aimais Oswald, je l'aimerai toute ma vie et je ne dois vous revoir que lorsqu'il sera votre époux.

— Eh quoi! votre amour vous donnerait-il le droit de disposer de ma main? Je vous déclare, moi, qu'autant que vous demeurerez libre, Oswald ne peut rien espérer de Claire.

Ringoldingen porta la main à son front, rêva quelques instants et s'enfuit. J'admirai l'empire de l'amitié sur cette belle âme, et ma sœur n'en crut pas moins à celui de l'amour; elle s'attendait à chaque moment à le voir revenir plus faible qu'il n'était parti. Aussi qu'elle ne fut sa surprise lorsqu'elle apprit à quelque temps de là, que Ringoldingen, après avoir épousé Ursule de Landshüt, venait de quitter la Tour-de-Trême avec sa belle mère et son épouse.

L'orgueil vint au secours de la raison, elle surmonta son dépit; l'exemple de Ringoldingen lui apprit qu'on peut vaincre une passion. Unie à Oswald de Rich, elle le rendit si parfaitement heureux qu'il ne pût jamais soupçonner qu'il n'était pas le premier choix du cœur de son époux. De son côté les vertus aimables d'Ursule de Landshüt adoucirent ce que le sacrifice de Rodolphe avait eu de pénible. Un fils que la dame de Ringoldingen donna à son époux ayant coûté la vie à sa mère, il se refusa constamment à former de nouveaux liens, et lorsque Oswald se vit père d'une fille, la première pensée des deux amis fut d'unir un jour leurs enfants.

Je vais, cher Felga, te donner une faible idée des charmes de cette Louise, objet de nos fatales dissensions, à l'âge près, le portrait de sa mère est le sien.

En parlant ainsi, Vuippens avait soulevé une draperie et Felga vit le plus charmant des tableaux. C'était la belle Claire, filant auprès du berceau de sa fille, pendant qu'Oswald, l'homme le plus parfait de son temps, dans le costume de chasseur, fait jouer l'enfant avec son chien favori. Felga se plut à penser que les traits de la charmante Claire étaient ceux de la belle Louise; ce tableau eut captivé son attention plus longtemps, mais Vuippens rempli de ce qui lui restait à raconter reprit ainsi le fil interrompu de son histoire.

(A suivre.)

GRUYÈRE

Ces jours passés, S..., braconnier bien connu dans le Pays d'En-Haut, s'en allait chasser le chamois dans la chaîne des Morteys. Le soir, ses amis ne le voyant pas revenir, allèrent à sa recherche et trouvèrent le cadavre du malheureux chasseur au pied de la dent de Bimi. Le corps était transpercé d'une balle, tirée à bout portant. On croit à un accident.

Samedi, une petite maison située près du Tirage à Bulle a été la proie des flammes. Un enfant de trois ans, que les parents avaient laissé à la maison, s'était amusé avec des braises encore ardentes et communiqua ainsi le feu au bâtiment. L'enfant a pu être sauvé.

Jeudi, une enfant de deux ans, voulant traverser la passerelle, près de la Tour, est tombée dans la Trême. Malgré les soins prodigués immédiatement l'enfant n'a pu être rappelée à la vie.

La Société suisse d'assurance mobilière, dont le siége est à Berne, vient de décerner une prime de 20 fr. aux pompiers de Riaz, pour l'énergie qu'ils ont déployée lors du commencement d'incendie de la maison Gremaud. C'est grâce au courage de vaillants citoyens que le bâtiment a été préservé et que ce village a échappé à un désastre.

ÉTRANGER

France. — Aujourd'hui a commencé le procès du fameux *colonisateur* de Rays et de ses complices, cette bande terriblement peu scrupuleuse qui, après les avoir dépouillés de tout, a envoyé des milliers de pauvres diables en Océanie mourir de faim et se faire manger par les Canaques. Peu en sont revenus, mais toujours assez pour faire traduire en police correctionnelle ce chevalier d'industrie qui, en sa qualité de « souverain de la Nouvelle-France » a su augmenter encore sa liste civile par la vente de brevets d'officier et de titres nobiliaires. Pour peu, il aurait fait des docteurs en philosophie!

La *Liberté* et l'*Ami du Peuple* qui patronnaient si chaudement ces coquins là, que diront-ils? Nous nous chargeons de les renseigner sur l'issu de ce procès.

— Un train de voyageurs du chemin de fer de ceinture de Paris a été tamponné samedi, sous le tunnel des Buttes-Chaumont, par un train de marchandises. Cinq voyageurs ont été grièvement contusionnés.

Italie. *Suicide.* — Une lamentable tentative de suicide a eu lieu la semaine dernière à Naples. Le lieutenant Acton, fils du vice-amiral Acton et neveu du ministre de la guerre, s'est tiré un coup de revolver dans la poitrine. La blessure n'a pas été immédiatement mortelle, mais on a peu d'espoir de sauver le jeune homme. Un amour malheureux serait la cause de cette funeste détermination. Le malheureux avait reçu le matin même la notification officielle de sa nomination comme aide-de-camp du lieutenant-général Mezzacapo.

Allemagne. — Un singulier cas a occupé ces jours derniers le Tribunal de Berlin. Couper une corde constitue-t-il un acte répréhensible tombant sous l'application de l'art. 303 du code pénal allemand, qui dit que celui qui aura dégradé ou détruit un objet ne lui appartenant pas, sera puni d'une amende? Le dénonciateur le soutient. Voici le fait: Un propriétaire de Rospitz, en Prusse, s'était pendu. Son voisin, qui avait affaire chez lui, le trouvant dans cette situation, prit son couteau sans autre préambule et coupa la corde, ce qui vexa furieusement le propriétaire, une fois rappelé à la vie. Il dénonça son voisin pour violation de domicile et pour dommages éprouvés par le fait de la corde coupée en deux. Le Tribunal a refusé d'appliquer l'article précité au trouble-fête qui, selon l'expression du propriétaire sauvé, «s'est mêlé de ce qui ne le regardait pas.»

Espagne. — Six secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Villanueva et à Albérique, près de Castellon (province de Valence). Les habitants épouvantés se sont enfuis dans la campagne. Il n'y a jusqu'à présent aucune victime.

Amérique. — On compte qu'il y a environ 30,000 Suisses dans la République argentine, pays si fort décrié dans le *Crachoir*.

Perse. — On annonce de Téhéran que le shah de Perse doit faire sous peu un pélérinage à Meshed, et pour ce voyage, son escorte consistera en 1500 cavaliers, deux régiments d'infanterie et dix pièces de campagne! — Pour un pélérinage, c'est pas mal et il paraît que la confiance renaît.

CAUSERIE AGRICOLE.

Des différents engrais.

ENGRAIS VÉGÉTAUX.

(Suite.)

Règle générale, les engrais végétaux ne réussissent très-bien que dans les terrains calcaires, c'est-à-dire dans les terrains où il y a beaucoup de chaux. Ceux-ci ont presque toujours soif; les engrais végétaux leur apportent à boire. Ces terrains sont les seuls qui ne craignent pas les acides; et les engrais végétaux qui pourrissent, en donnent beaucoup quand ils sont verts. Dans le Midi, les engrais végétaux sont très recherchés; dans le Nord, au contraire, ils le sont très-peu. Jauffret, avec son fumier végétal, est devenu célèbre entre Lyon et Marseille; mais entre Lyon et Dunkerque, on ne le connaissent pas même de nom. Il a réussi dans les pays chauds et sur les sols calcaires; il eût échoué complètement dans les pays brumeux et froids, avec des sols d'argile et des terres schisteuses à bruyères. Cependant, l'usage des engrais végétaux peut être utile dans des terrains siliceux et secs. Dans ce cas, il faut avoir soin d'enfouir avec eux de la chaux, ou de la cendre de houille, ou des terres calcaires de route, ou du fumier de ferme; sans cela, les acides empêcheraient la production.

Les engrais végétaux sont les herbes vertes et les herbes sèches en général, les pailles, les feuilles, les genêts, le sarment de vigne haché, le marc de raisin, les tourteaux de navette, de colza, d'olives, les résidus des brasseries, le tan, le marc de poires, le marc de pommes, le marc de café, et, enfin, l'engrais Jauffret, qui est un mélange de toutes sortes de végétaux qui ont fermenté ensemble.

Tous les engrais doivent naturellement et autant que possible retourner aux sols qui les ont fournis.

Vous ne fauchez pas les herbes vertes d'un champ pour aller les enterrer sur un autre champ. Vous passez le rouleau dessus pour les coucher, vous y mettez ensuite la charrue et les retournez sur place dans le sol même qui les a nourries. Et vous faites bien. La raison veut que cela soit et la nature aussi. Vous n'arracherez pas les éteules [1]) d'une pièce de céréales pour les porter ailleurs; vous les retournez sur place, et vous avez encore raison.

Rendez donc le plus souvent que vous le pourrez vos pailles aux champs d'où elles sortent, les feuilles d'arbres à vos jardins fruitiers, le sarment de vigne haché et le marc de raisin à vos vignobles, les pailles de navette, de colza, ainsi que leurs tourteaux, aux champs qui ont nourri ces plantes, les résidus de brasseries aux terres qui ont fourni l'orge, le marc de pommes aux pommiers à cidre, le marc de poires aux arbres à poiré. Et, en faisant cela, vous ferez de la culture raisonnée: c'est la bonne, croyez-moi.

Si je ne vous dis pas de rendre le tan des tanneries aux forêts et le marc de café aux caféiers, c'est que nous n'avons à cultiver ni des chênes, ni des caféiers. Si vous avez de bons vignobles, dont les vins ne soient pas de garde, mettez-y du tan avec les engrais ordinaires, et vous vous en trouverez bien, car les vins ne se conservent pas, faute de tanin. Mais, en général, n'employez le tan que lorsqu'il est vieux et noir, et ne l'employez que dans de petites proportions, avec de la terre et des fumiers frais; il tue la végétation, et c'est pour cela qu'on en répand sur les allées des jardins pour empêcher l'herbe d'y pousser.

Si vous avez des fleurs, donnez-leur vôtre marc de café; vous vous en trouverez bien.

On pourrait me faire une observation touchant mes conseils de tout à l'heure; on pourrait me dire: — Monsieur Mathieu, vous avez raison de nous recommander de rendre au sol ce qu'il nous a prêté; cependant, il peut y avoir de l'inconvénient à mettre du marc de raisin dans les vignobles communs, qui n'ont guère de calcaire, ainsi qu'à mettre du marc de pommes au pied des pommiers, du marc de poires au pied des poiriers, dans des terrains frais et peu calcaires aussi. C'est possible, je ne dis pas non; mais je réponds qu'il y a du choix dans les manières de restituer. Qui est-ce qui nous empêche d'y mêler de la chaux ou à la rigueur de mettre le feu aux mares en question et de rendre les cendres? La restitution a toujours lieu selon les règles, et l'inconvénient disparaît. C'est comme pour les bruyères qui sont dures à décomposer. Il vaut mieux les brûler et les rendre à l'état de cendre, que de les faire pourrir en terre ou de les donner en litière aux animaux.

VARIÉTÉS

La fenaison.

(Suite.)

Le fauchage tardif est, au surplus, évidemment préjudiciable au regain, car, en différant la coupe, on retarde nécessairement la seconde pousse de l'herbe. Il est tout aussi facile de comprendre qu'en suspendant l'opération jusqu'à la formation des semences, les souches subissent un épuisement supérieur à celui qu'elles eussent éprouvé si l'on avait devancé ce moment, ce qui doit contribuer à diminuer l'abondance du regain. On peut encore ajouter que, dans le fauchage tardif, la dureté des tiges rend l'opération beaucoup plus difficile et plus pénible pour les ouvriers, et, qu'en pareil cas, on laisse bien souvent passer les moments les plus favorables au fanage, ce qui peut avoir les conséquences les plus fâcheuses pour la valeur des fourrages récoltés, indépendamment de l'augmentation des frais qu'entraîne toujours le sèchage de l'herbe quand l'opération est contrariée par les influences atmosphériques. Il y a donc tout avantage à récolter l'herbe des prairies naturelles quand la plupart des graminées sont en fleurs. Si l'on est attentif à saisir ce moment, on peut être assuré, si d'ailleurs les opérations postérieures au fauchage sont convenablement exécutées et ne sont pas contrariées par le mauvais temps, d'obtenir un foin pourvu du maximum de qualités.

Quoi qu'il en soit, quand l'herbe a été coupée, elle doit être soumise à un séchage méthodique ayant pour objet, tout en laissant au fourrage sa valeur intégrale, d'assurer sa conservation en magasin.

Il s'en faut que l'opération soit toujours effectuée d'une manière convenable, et, en maints endroits, on pourrait, sans aucun doute, faire subir aux pratiques usitées des changements avantageux.

On ne saurait, bien entendu, en une matière où les circonstances météorologiques jouent un si grand role, donner des prescriptions rigoureuses; mais on peut, tout au moins, mentionner les règles qui doivent toujours être observées. Le fanage laisse assez souvent à désirer parce que l'on ne se fait pas une idée exacte de la manière dont le sèchage de l'herbe s'accomplit. On semble croire que, pour obtenir la dessication suffisante du fourrage, il faut le remuer fréquemment, en plein soleil, de manière à exposer, en quelque sorte, chaque brin à son action directe. Il en résulte alors que l'on soumit l'herbe à des manipulations multipliées, qui ne sont nullement nécessaires pour la convertir en bon foin et donnent lieu à plus d'un inconvénient. Des faits vulgaires, que nous avons sans cesse sous les yeux, tels que le sèchage du linge dans nos greniers, de même que certains procédés de fanage usités en quelques pays, prouvent que les plantes peuvent être parfaitement fanées sans recevoir l'impression directe des rayons solaires. Tous les praticiens ont d'ailleurs eu l'occasion de remarquer que, par un temps sec et chaud, et sous un ciel couvert, on prépare d'excellents foins. C'est qu'en effet, l'herbe fraîche, en rapport avec l'air sec et chaud, lui cède peu à peu son eau de végétation, et, quand les circonstances sont entièrement propices, il suffit de la remuer modérémet pour lui communiquer rapidement le degré de siceité propre à assurer sa conservation. On opère ainsi dans les endroits où le fanage est bien conduit, et l'on évite les manipulations superflues qui ont toujours pour inconvénient de dépouiller l'herbe de sa couleur et d'une partie de son arome, caractères cependant fort estimés, et avec raison.

Nos fonctionnaires.

Dans un pays où le gouvernement confirme les fonctions d'employés morts depuis neuf ans, il ne faut pas trop s'étonner des faits surnaturels qui s'y produisent. Que nos hauts gouvernants passent leur temps à composer des prières en vue de supplanter l'*oraison dominicale*, passe encore; mais c'est que, l'exemple venant d'en haut, les petits envoyés du pouvoir veulent aussi enregistrer à leur actif quelque fait surnaturel.

A tout prendre, nul ne sera surpris qu'en son vivant, il soit possible de faire éclore une merveille, dans un village où l'on est capable de remplir des fonctions publiques neuf ans après sa mort. Or donc, il arriva qu'en ce village une génisse fit voir le jour à un superbe rejeton. Naître dans des circonstances ordinaires, c'est trop commun pour un être doté d'une rare beauté; notre veau a fait comme les orgueilleux, il s'est fait attendre, paraît-il.

Incroyable! mais vrai, il est né à l'âge de *sept ans!* L'inspecteur du bétail de l'endroit en question a confirmé le prodige par certificat que nous avons sous les yeux; il a inscrit l'animal dans ses registres sous les noms de *veau-bœuf*.

En présence de l'acte authentique le phénomène est indéniable. Quel en est l'auteur? peut-être la génisse, peut-être le veau lui-même, mais plus probablement encore l'habile inspecteur du bétail. Voilà un petit miracle qui vaudra à ce fonctionnaire un avancement certain dans les temps où nous vivons.

[1]) Tronçons des tiges de blé après la fauchaison.

Pour la rédaction: C. GILLARD.

AVIS

La Commune de Bulle met au concours l'extirpage de troncs dans sa forêt des *Vaux dessus*. Ces troncs seront entassés au moule métrique. Le cahier des charges dépose chez le soussigné où l'on peut en prendre connaissance jusqu'au 15 courant.

BULLE, le 7 Juin 1883

Le Délégué aux Forêts :
ALEX, François.

395]

Société des Carabiniers de Bulle.

Ensuite de la circulaire du Département militaire fédéral du 5 Mai 1883, les militaires astreints au Tir obligatoire de 30 cartouches, sont avisés qu'il faut être membre d'une Société de Tir.

Ceux qui désirent se faire recevoir, sont invités à s'annoncer au Président ou au soussigné, jusqu'au 23 Juin, dernier jour de Tir militaire.

Prix d'entrée *5 francs*.

391] *Par ordre,* **Léon PASQUIER**, *caissier.*

Mise au Concours.

L'*Administration de l'Hospice de la Ville de Bulle* met au concours les fournitures de **pain, viande** et **lait** pendant le deuxième semestre de 1883. Les soumissions cachetées seront reçues au Bureau de Ville jusqu'au vendredi 22 courant.

BULLE, le 8 Juin 1883.

394] Le Délégué de l'Hospice.

Chez François PILLOUD, près du temple, à Fribourg.
Gillard, entrepreneur, à Bulle.
Genoud, Auguste, à Châtel-St-Denis.
Clarin, E., entrepreneur, à Estavayer-le-Lac.

TUILES SUISSES.

MÊME MODÈLE QUE CELLES D'ALTKIRCH

DE LA

Grande Briqueterie mécanique de Zurich [251

Industrie nationale.

Garanties contre la gelée et les intempéries les plus rigoureuses. Le grand écoulement de cet article en permet la vente à des prix exceptionnellement réduits.

Changement de domicile.

J'avise mon honorable clientèle de la ville et de la campagne, que mon magasin de chaussures est transféré au centre de la

Grand'rue, vis-à-vis de la fontaine, maison Rime.

Riche assortiment de chaussures d'été.

359] Prix très modérés. S'il vous plait votre confiance.

F. Trenque, cordonnier.

GLASSON & Cie à BULLE

Fers et Quincaillerie

Articles pour *Scieries* et *Fromageries*. — *Poudre à polir* tous les métaux. — *Thermomètres*, Maxima, Minima et autres, depuis 80 centimes pièce. — Dépôt de Ph. Guidi à Fribourg pour *retaillage de limes*. — *Représentant* de la maison Finsler pour *Cire et Paille de fer* pour parquets. [335

Avis aux agriculteurs.

Chez M. E. DUTOIT, à Chésalles-Oron (Vaud):

Tourteaux de sésame blanc concassé, à	fr. 20	les 100 kilos.
» en plaques	» 19	»
Farine de riz, 1re qualité	» 22	»
» 2me »	» 20	»

Farine de viande pour engrais ainsi que pour chevaux, vaches, porcs, chiens et volailles. (H 313 F)

Marchandises prises en gare Oron. [350

ATTENTION

Par suite de changement de magasin, le

Bazar Gruyérien de Vve Hausheer-Husistein,

étant tout à **fait trop surchargé** de marchandises, se décide de liquider, au plus tôt possible, tout son stock de marchandises très richement assorties, telles que : Tissus, robes, cotonnes, draperies, confections d'hommes, toile de cotonne blanchie et non blanchie, indiennes pour robes et meubles, mousselines pour rideaux, nappages et serviettes, descentes de lits, plumes, duvets et fournitures de lits en tous genres, tapis de table, mouchoirs de poche, couleur et blanc fil et coton, un immense choix de corsets, depuis fr. 2. 20, paniers, voitures d'enfants, miroirs, coffres et sacs de voyage, blouses bleues et grises, fil et coton et une foule d'autres articles trop longs à détailler.

Les prix seront réduits considérablement, de manière que toute personne qui visitera le magasin, aura l'occasion de faire ses emplettes à **moitié prix**, car toute offre un peu raisonnable sera acceptée.

348] **Vve Hausheer-Husistein,** *Bazar Gruyérien.*

A vendre

en mises publiques, à l'auberge de l'Etoile, à Charmey, sous de favorables conditions, le lundi 25 courant, dès 1 heure après-midi, les art. 1451, 1452, 1454, « Vers-St-Jean, » habitation, jardin et pré ; — 355*b*, 355*ab*, « Es Bossonets, » grange et pré, le tout situé rière la commune de Charmey.

S'adresser au propriétaire **Antoine Rime** *à Echarlens*, ou au soussigné à Bulle

409] **Alex. Andrey,** *notaire.*

Avis.

Les soussignés avisent l'honorable public qu'on trouve toujours chez eux des **Extracteurs à miel**, système *américain* et système *Burcki*, le même qui a reçu la première prime il y a deux ans à Lucerne ; ils en font toujours sur commande.

S'adresser aux **frères Viale,** *ferblantiers et couvreurs* à Bulle. [400

Avis aux Dames.

Ne jetez pas vos **cheveux,** 3 francs de façon pour faire une **natte** avec des cheveux tombés chez **Aimé Margot,** *Coiffeur-Parfumeur,* maison Calybite Barras, en face du Cheval-Blanc à Bulle. [404

A louer

desuite un **joli appartement** de 3 chambres, réparé à neuf et bien exposé au soleil, ainsi qu'un **atelier** avec grande cour attenante.

Pour le 1er Octobre un autre **appartement** de trois chambres, au rez-de-chausée. [401

S'adresser au bureau du journal.

A louer

en ville, un petit appartement pour des personnes tranquilles et sans enfants.

S'adresser au bureau du journal. [399

Une jeune fille cherche une place en ville ou à la campagne. S'adresser au bureau du journal. [402

On a perdu

le jour de la foire à Bulle un **portefeuille** contenant **330 francs** en billets de banque. Le rapporter au bureau du journal contre bonne récompense. [403

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE contre la grêle.

Constituée sur les bases de la mutualité, autorisée par le tit. Conseil d'Etat du canton de Fribourg, en mars 1880.

MM. les agriculteurs et vignerons sont avisés qu'ils pourront, dès ce jour, assurer leurs récoltes contre la grêle aux conditions du tarif déposé chez M. **Andrey,** notaire, **à Bulle,** agent principal pour le district de la Gruyère.

L'Agence générale pour le canton de Fribourg

Weck & Æby

La même agence désignée ci-dessus est également chargée de l'assurance sur la vie, et d'assurer le mobilier, bétail et récoltes contre les risques d'incendie et explosion de la foudre, à des conditions très avantageuses.

L'agence générale de la compagnie française du Phenix,
W CK & ÆBY.

Dépôt à LA-TOUR-DE-TRÊME

de **Tuiles, Drains, Carrons percés, etc.,** venant de la renommée Tuilerie du Mouret. — Prix favorable.

S'adresser à **Louis Gasser,** tuilier.

A la même place à vendre, **un char à Pont à 2 chevaux,** à un prix raisonnable. [382

A vendre.

Pour cause de santé, M. FAVRE, *aubergiste à Broc,* vendrait de gré à gré son établissement sous l'enseigne de la *Grue* au dit lieu.

Situation exceptionnellement favorable sur la route Bulle-Boltigen.

Pour renseignement s'adresser au propriétaire ou au notaire soussigné

396] **Alex. Andrey,** à Bulle.

Bains & Douches

Hôtel des Alpes

tous les jours de 6 heures du matin à 8 heures du soir. [376

Truites de la Jogne.

au Café de la Poste à Bellegarde.

On trouve d'excellentes truites de la Jogne. Prix modérés. 384]

GLACES.

Dès aujourd'hui, en cas de beau temps, on trouvera tous les Dimanches des **Glaces** à la Boulangerie **Glasson.**

UNE PREUVE

que l'on peut obtenir du linge bien repassé et d'un beau brillant est la consommation toujours croissante de l'amidon brillant de **Fritz Schulz jun., Leipzig.** L'emploi en est facile et la réussite sûre, même pour une main peu ou pas du tout exercée.

Brillant Amidon américain
à 30 cent. le paquet.

Afin de prévenir toute mystification, chaque paquet porte le nom de **Fritz Schulz Jun., Leipzig.**

En vente dans la plupart des principales maisons de denrées coloniales, de drogueries et les marchands de savon ; **à Bulle,** chez **M. Louis Desbiolles.** 392]—(H 3085 X)

LE ROYAL WINDSOR

est **le seul régénérateur** (des cheveux) anglais ou américain, qui, par sa supériorité, a obtenu une médaille à l'Exposition de Bruxelles 1880. Il est **infaillible** pour rendre aux cheveux gris la couleur naturelle. — Il arrête immédiatement la chute des cheveux, leur donne une nouvelle vie, produit une croissance abondante, ainsi qu'une beauté jusqu'alors inconnue. — Ce n'est pas une teinture. — *Se vend en flacons et demi-flacons chez les Coiffeurs et Parfumeurs.*

Bushwalk & Co.

De M. Léon **Melchissédec,** l'éminent baryton de l'Opéra, Paris.

Je suis heureux qu'il me soit donné l'occasion de vous féliciter de votre **Royal Windsor.**

Je l'emploie depuis deux ans, je l'ai recommandé, j'en ai offert, et en ai fait des envois à mes amis, que tous m'en ont fait mille compliments et en veulent continuer l'usage.

De M. le docteur **W. Pillette,** 10, boulevard des Italiens, Paris.

Les résultats que j'ai obtenus avec votre **Royal Windsor** *m'ont tellement satisfait que je l'ai depuis souvent recommandé dans ma clientèle.*

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS.

Exiger la Signature ci-contre de la maison s. le dessus de chaque flacon

Agent général pour la **Suisse:** CLERMONT. et E.-FOUET, **Genève. Dépôt à BULLE** chez **Aimé Margot,** coiffeur-parfumeur. [8

A vendre

plusieurs **chars neufs** différents et à ressorts, **caisses à purin,** etc. chez **Gorgon Jolliet,** charron-maréchal à Bulle. [397

Machines à coudre.

Grand choix des meilleurs systèmes aux prix les plus avantageux.

S'adresser à **P. Brunisholz,** au Café du Commerce, à Bulle.

BULLE. — Imprimerie PHILIPPPE HÆSLER.